



LAUDE

Spécialiste de l'enveloppe du bâtiment
PLIAGE-FAÇADE-NÉGOCE

VENTELLE TROPIQUE ACIER



BRISE-SOLEIL



HABILLAGE TECHNIQUE



HABILLAGE FAÇADE



PLIAGE

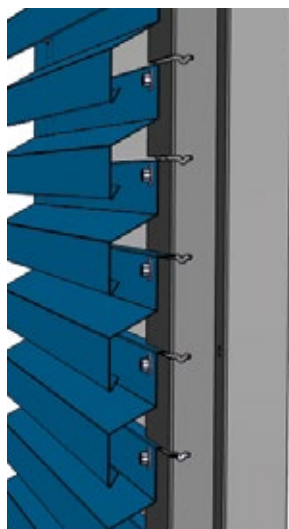
FAÇADE

NÉGOCE

Spécialiste de l'enveloppe du bâtiment
de A à Z!

VENTELLE TROPIQUE ACIER

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



SYSTÈME	Lame pliée en acier prélaqué.
LONGUEUR	Jusqu'à 4 mètres.
ENTRAXE	Entraxes standards selon abaques de calcul (entraxe modulable sur demande)
MATIÈRE / FINITION	Epaisseur 75/100. Acier prélaqué 1 face. Pré-laquage 25 μ (35 μ. sur demande) (Acier post-laqué 1 ou 2 faces sur demande.)
POSE	Sur crémaillère (pose horizontale et verticale).
OSSATURE	Oméga profilé en acier galva 20/10 jusqu'à 4 mètres (postlaquage sur demande).

LES + PRODUIT

Système de ventelle économique

- Système sous abaques de calcul avec 3 dimensions standards
- 42 RAL en stock permanent
- Délai de fabrication moyen : 8 à 10 jours (sur RAL en stock)
- Entraxe des ventelles modulable
- Pose facile sur crémaillère (1 poseur seul jusqu'à 4 mètres)
- Film de protection
Ventelles cerclées conditionnées sur palette bois
- Gamme complète de pièces de finition, d'angles, de jambages, d'isolants, d'outillage, de visserie à notre agence sur place.
- Totalement recyclable

42 couleurs en stock permanent

RAL1013	RAL 1015	RAL1018	RAL 1019	RAL 1021	RAL 2001	RAL 3000	RAL 3003	4541	4542	4750	RAL 5002
RAL 5008	RAL5009	RAL 5010	RAL 5011	RAL 6009	RAL 6011	RAL 6018	RAL6019	RAL 6021	RAL 7006	RAL 7015	RAL 7016
RAL 7021	RAL 7022	RAL 7024	RAL 7032	RAL 7035	RAL 7037	RAL 7039	RAL 7042	RAL 8012	RAL 8014	RAL 8019	RAL 9001
RAL 9002	RAL 9005	RAL 9006	RAL 9007	RAL 9010	RAL 9016						

SOMMAIRE

1. Caractéristiques des profilés utilisés	3
1.1 Ventelles type D134.55 (pas de 55mm)	4
1.2 Ventelles type D153.75 (pas de 75mm)	6
1.3 Ventelles type D203.100 (pas de 100mm).....	8
1.4 Omega de jonction prof. 30mm, type D187H30.55 ou 75 ou 100	10
1.5 Omega de jonction prof. 50mm, type D226H50.55 ou 75 ou 100	10
1.6 Omega intermédiaire prof. 30mm, type D146H30.55 ou 75 ou 100.....	11
1.7 Omega intermédiaire prof. 50mm, type D200H50.55 ou 75 ou 100.....	11
2. Principe d'utilisation des abaques	12
3. Détermination de la charge de vent à l'EUROCODE 1.....	12
3.1 Région de vent	12
3.2 Catégorie de terrain	13
3.3 Pression de vent de référence W50	14
3.4 Pression de vent à considérer pour l'utilisation des abaques	15
4. Détermination de l'entraxe maximal de l'ossature secondaire.....	15
4.1 Ventelles type D134.55 (pas de 55mm)	16
4.2 Ventelles type D153.75 (pas de 75mm)	17
4.3 Ventelles type D203.100 (pas de 100mm).....	18
5. Détermination de l'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire	19
5.1 Ventelles type D134.55 (pas de 55mm) sur 2 appuis	20
5.2 Ventelles type D134.55 (pas de 55mm) sur 3 appuis	21
5.3 Ventelles type D134.55 (pas de 55mm) sur 4 appuis	22
5.4 Ventelles type D153.75 (pas de 75mm) sur 2 appuis	23
5.5 Ventelles type D153.75 (pas de 75mm) sur 3 appuis	24
5.6 Ventelles type D153.75 (pas de 75mm) sur 4 appuis	25
5.7 Ventelles type D203.100 (pas de 100mm) sur 2 appuis	26
5.8 Ventelles type D203.100 (pas de 100mm) sur 3 appuis	27
5.9 Ventelles type D203.100 (pas de 100mm) sur 4 appuis	28

1. CARACTERISTIQUES DES PROFILES UTILISES

Les ventelles de type D134.55, D153.75 et D203.100 correspondent à trois références de ventelles en acier galvanisé DXD51D + Z225 prélaqué Colorcoat PE25 d'épaisseur 75/100^{ème} et ont une longueur maximale de 4000mm.

Les profilés type D187H30, D226H50, D146H30 et D200H50 correspondent aux différents types d'ossature secondaire pouvant être utilisés. Ces profilés de type OMEGA sont en acier galvanisé DXD51D + Z275 et en épaisseur 20/10^{ème}. Les profilés les plus larges de 138mm (que nous appellerons profilés de jonction) sont utilisés lorsque deux ventelles sont fixées dessus (deux fixations) alors que les profilés les moins larges de 98mm et 112mm (que nous appellerons profilés intermédiaires) sont utilisés pour les ossatures secondaires intermédiaires (une seule fixation).

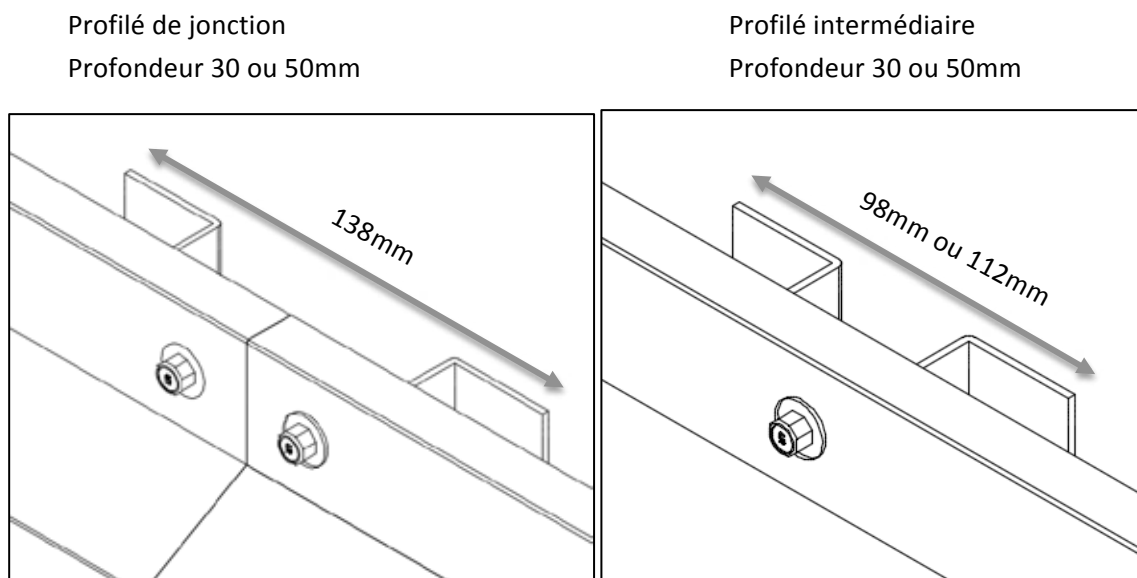


Figure 1 : Profilé de largeur 138mm à gauche et de largeur 98mm ou 112mm à droite.

Les profilés utilisés étant en acier, il sera nécessaire de respecter un jeu de dilatation d'environ 2 à 3mm entre chaque ventelle au niveau des profilés d'ossature secondaire.

1.1 VENTELLES TYPE D134.55

-PAS DE 55MM-

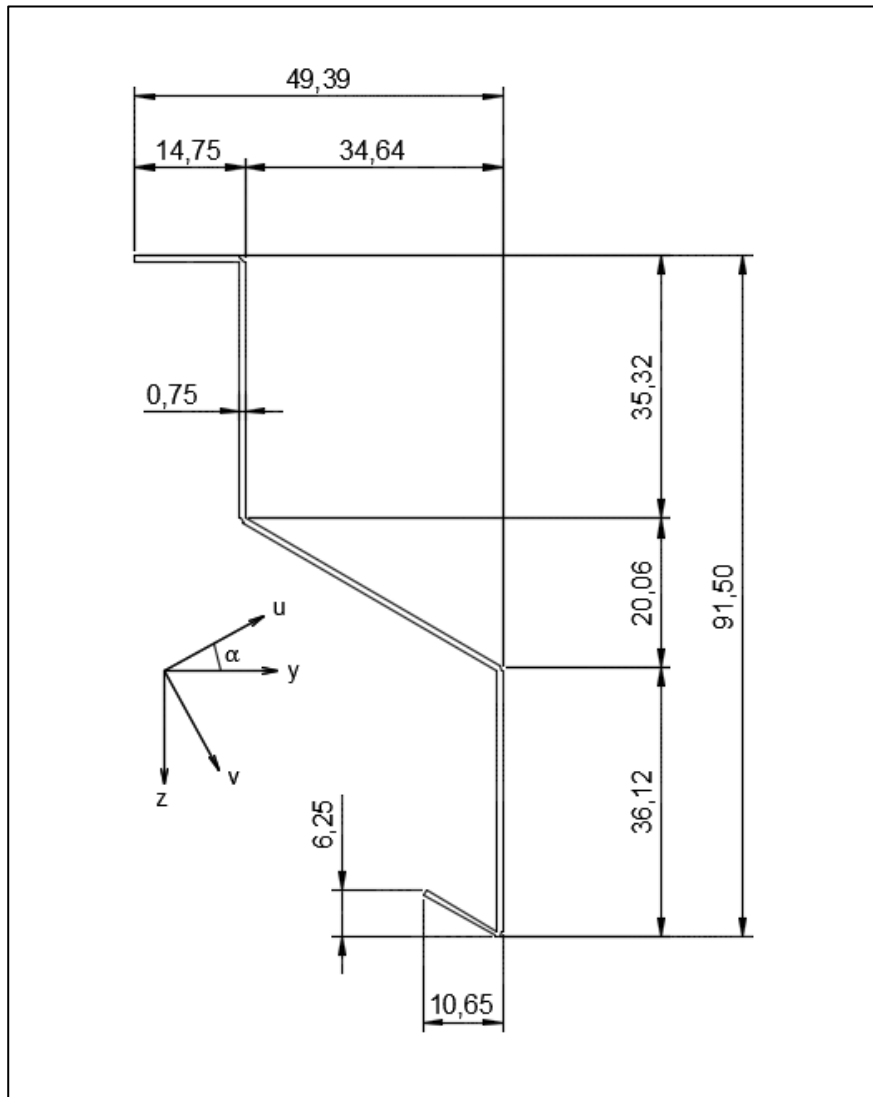


Figure 2 : Dimensions de la ventelle type D134.55.

Aire de la section $A = 1,03 \text{ cm}^2$

Moment d'inertie $I_y = 8,55 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie $I_z = 2,68 \text{ cm}^4$

Angle de l'axe principal $\alpha = 28,07^\circ$

Moment d'inertie autour de l'axe principal $I_u = 10,88 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie autour de l'axe principal $I_v = 0,35 \text{ cm}^4$

Les ventelles type D134.55 ont un pas de 55mm.

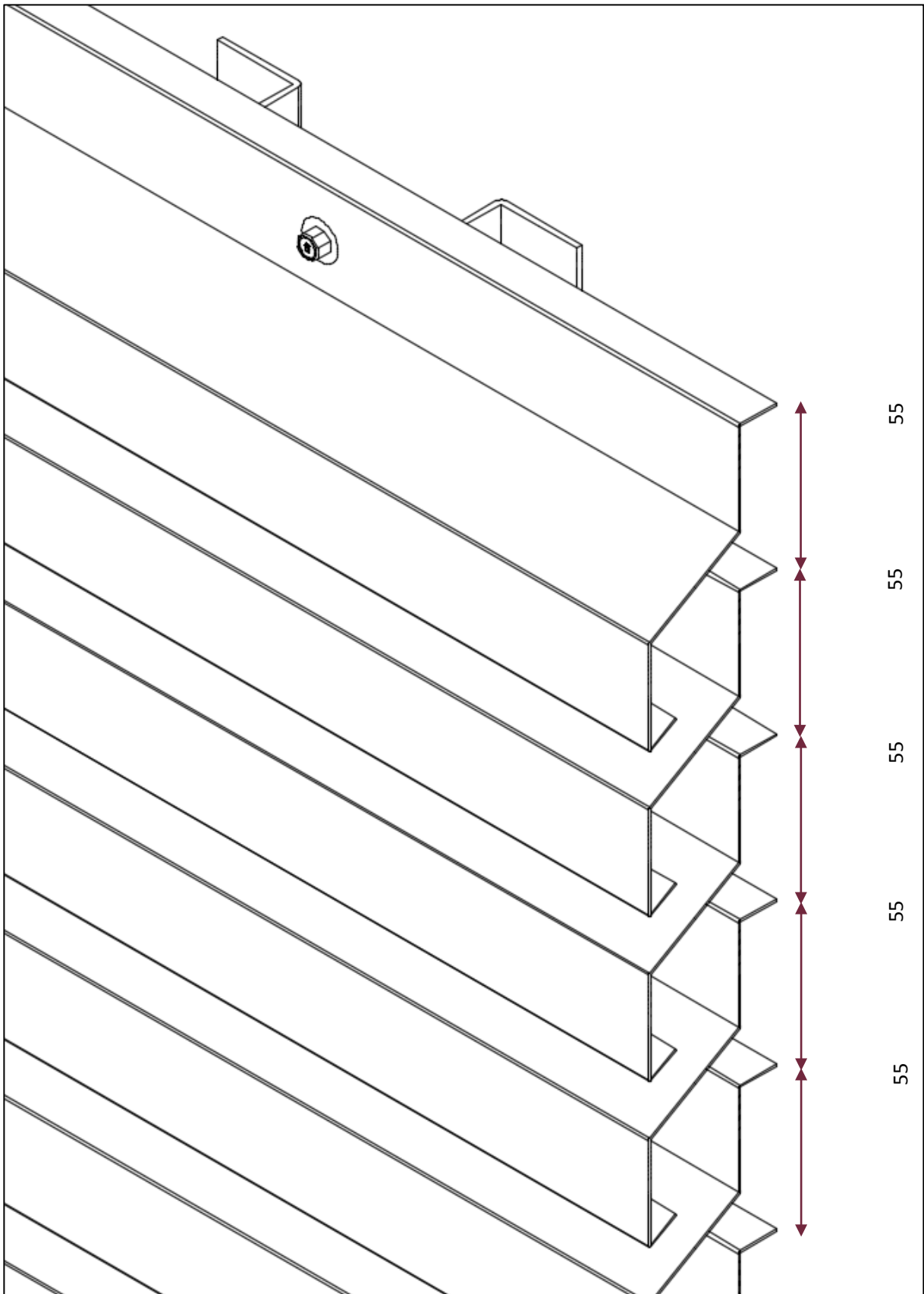


Figure 3 : Vue des ventelles type D134.55 en perspective axonométrique.

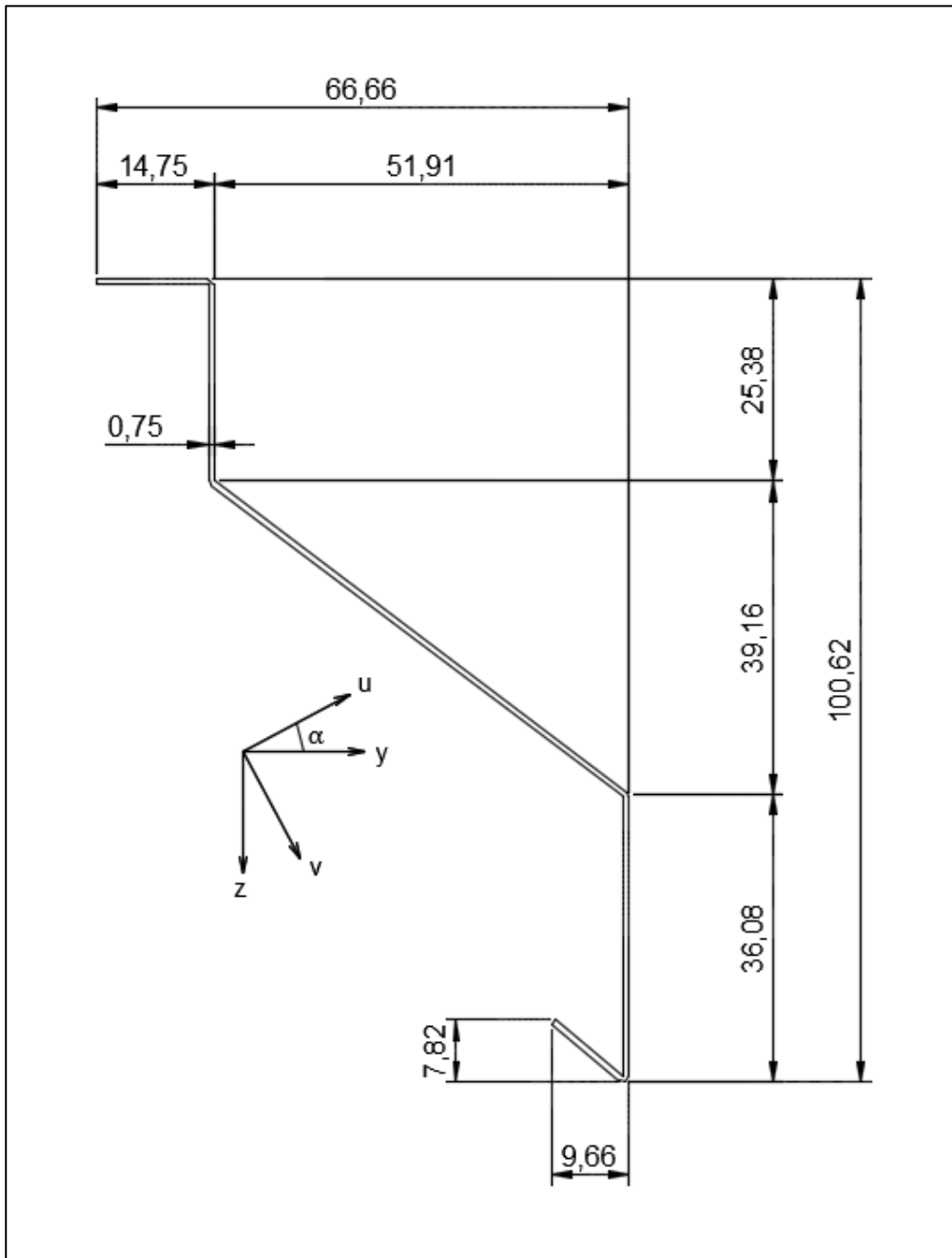


Figure 4 : Dimensions de la ventelle type D153.75.

Aire de la section A = 1,14 cm²

Moment d'inertie $I_y = 11,06 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie $I_z = 5,76 \text{ cm}^4$

Angle de l'axe principal $\alpha = 35,32^\circ$

Moment d'inertie autour de l'axe principal $I_u = 16,40 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie autour de l'axe principal $I_v = 0,42 \text{ cm}^4$

Les ventelles type D153.75 ont un pas de 75mm.

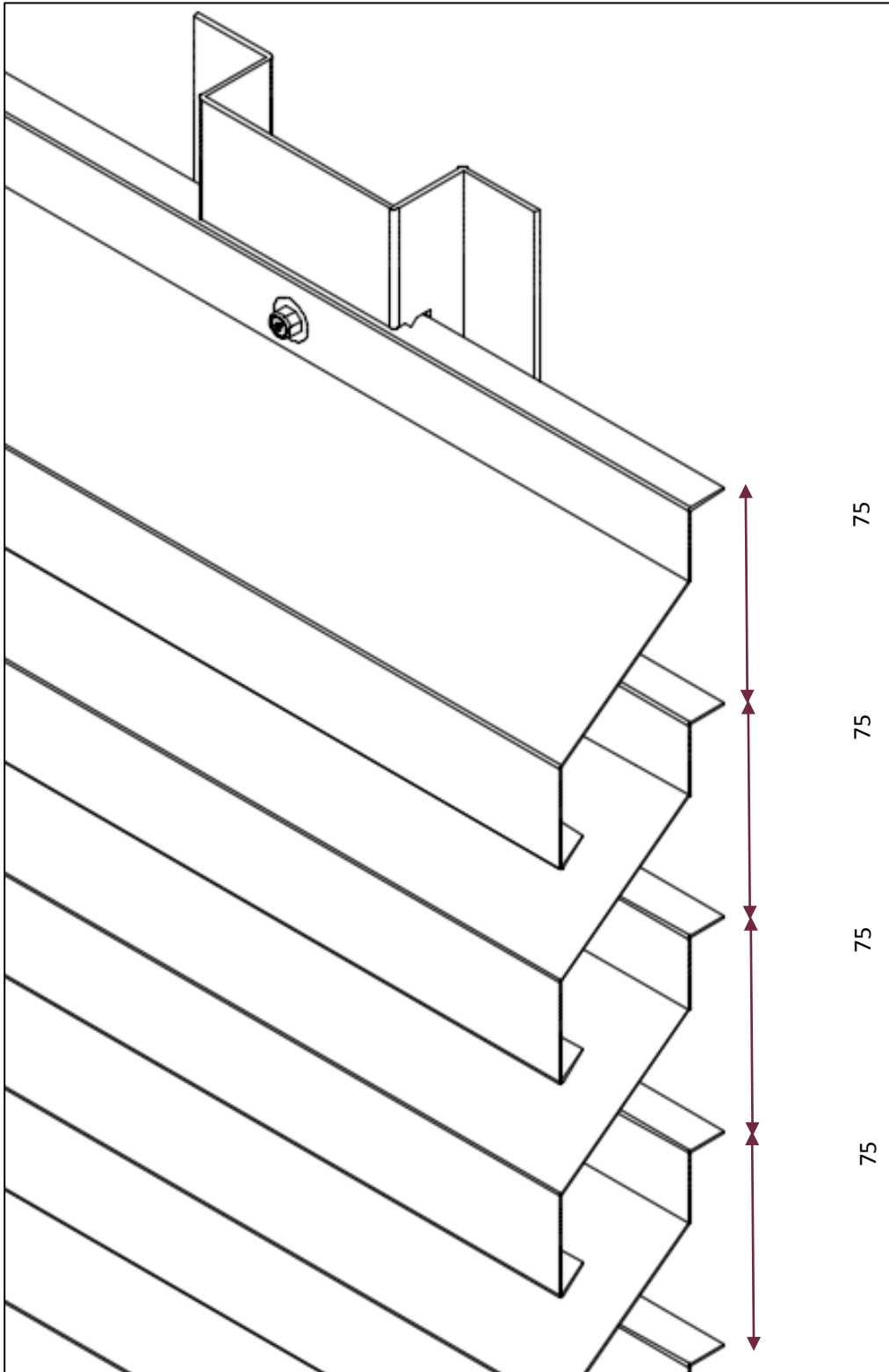


Figure 5 : Vue des ventelles type D153.75 en perspective axonométrique.

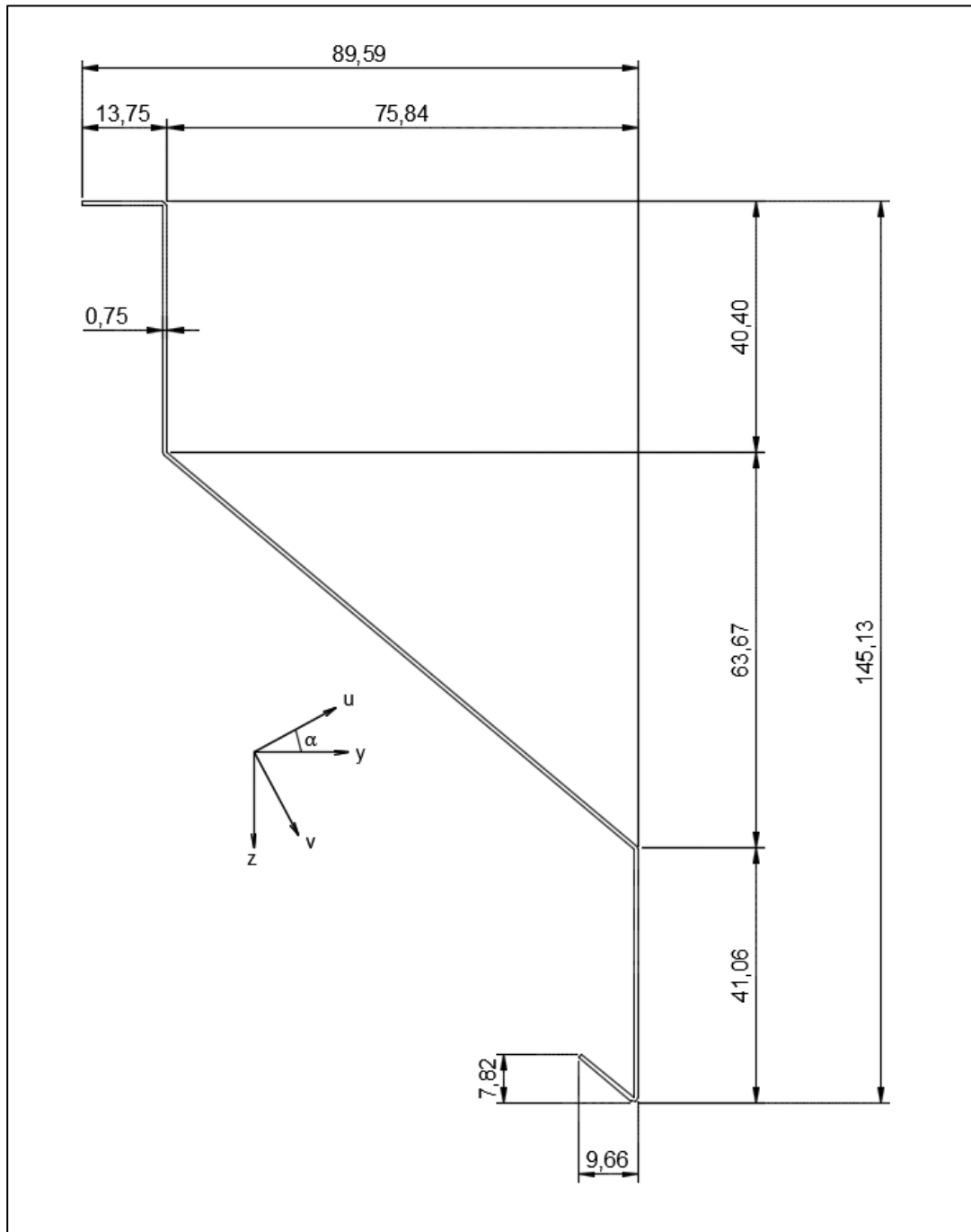


Figure 6 : Dimensions de la ventelle type D203.100.

Aire de la section $A = 1,53 \text{ cm}^2$

Moment d'inertie $I_y = 29,04 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie $I_z = 15,22 \text{ cm}^4$

Angle de l'axe principal $\alpha = 35,53^\circ$

Moment d'inertie autour de l'axe principal $I_u = 43,42 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie autour de l'axe principal $I_v = 0,84 \text{ cm}^4$

Les ventelles type D203.100 ont un pas de 100mm.

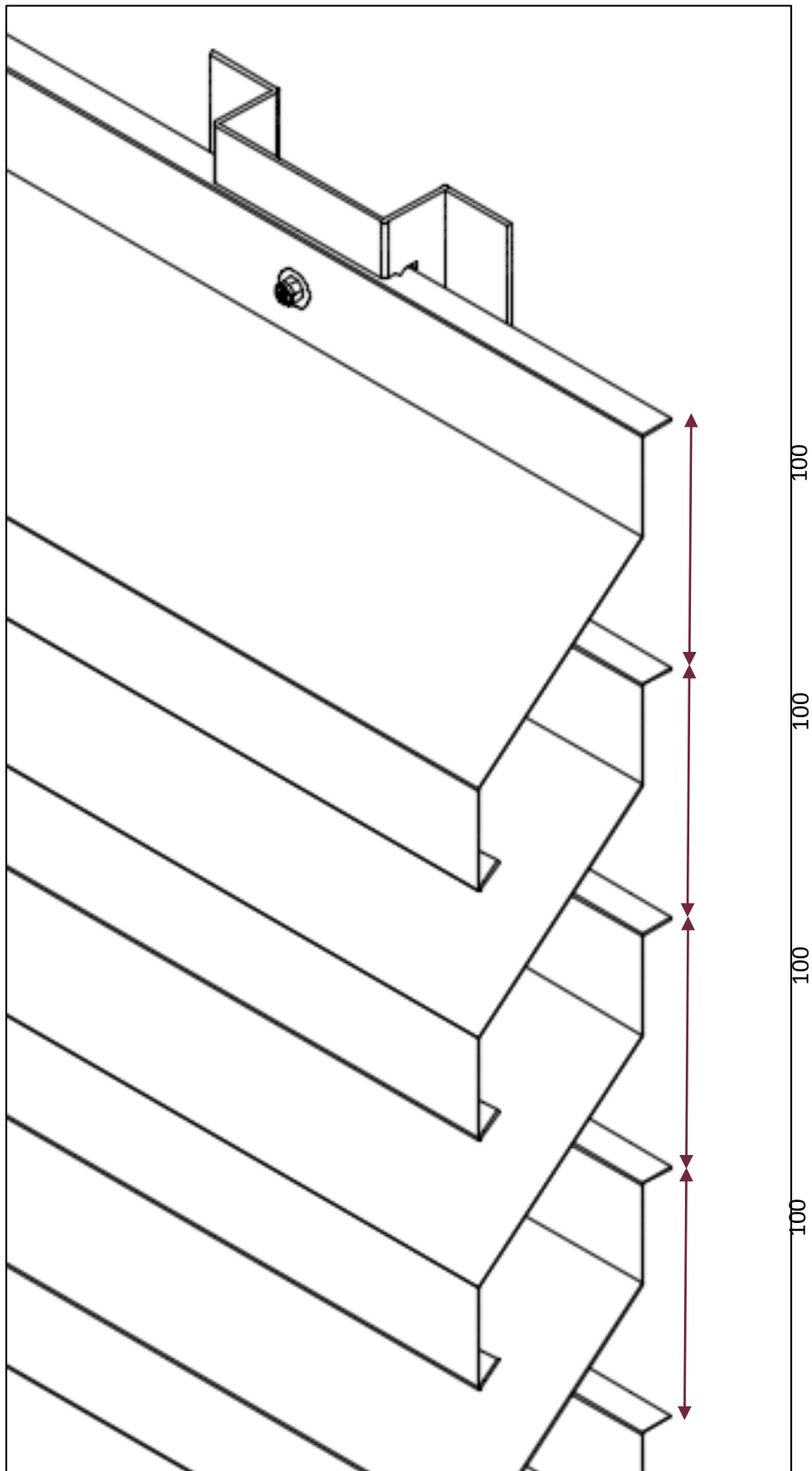


Figure 7 : Vue des ventelles type D203.100 en perspective axonométrique.

1.4 OMEGA DE JONCTION TYPE D187H30.55 OU 75 OU 100 – PROFONDEUR 30MM

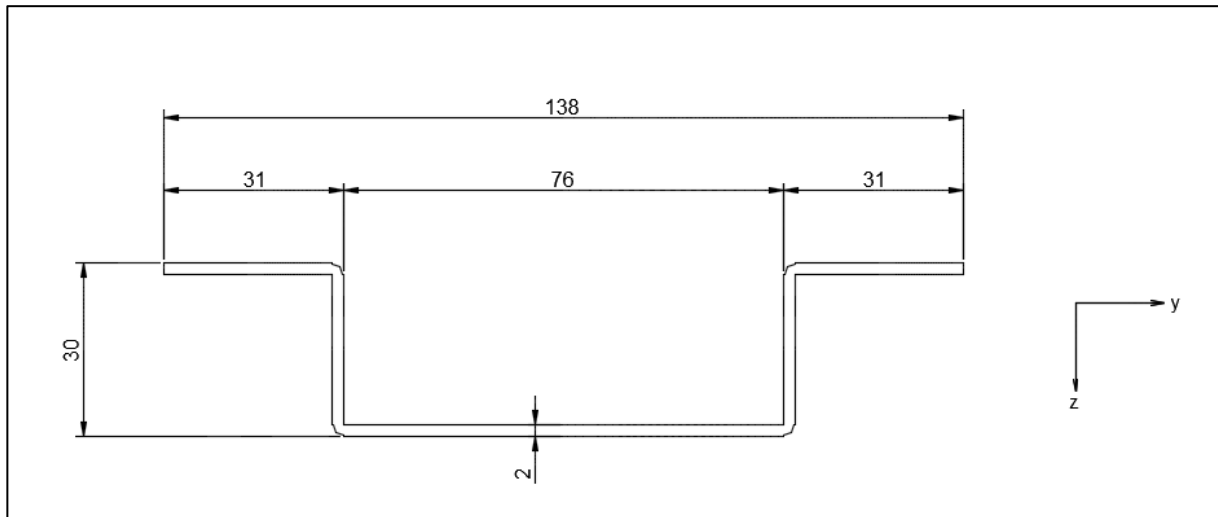


Figure 8 : Dimensions du OMEGA type D187H30.55 ou 75 ou 100.

Aire de la section $A = 3,88 \text{ cm}^2$

Moment d'inertie $I_y = 6,10 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie $I_z = 60,84 \text{ cm}^4$

1.5 OMEGA DE JONCTION TYPE D226H50.55 OU 75 OU 100 – PROFONDEUR 50MM

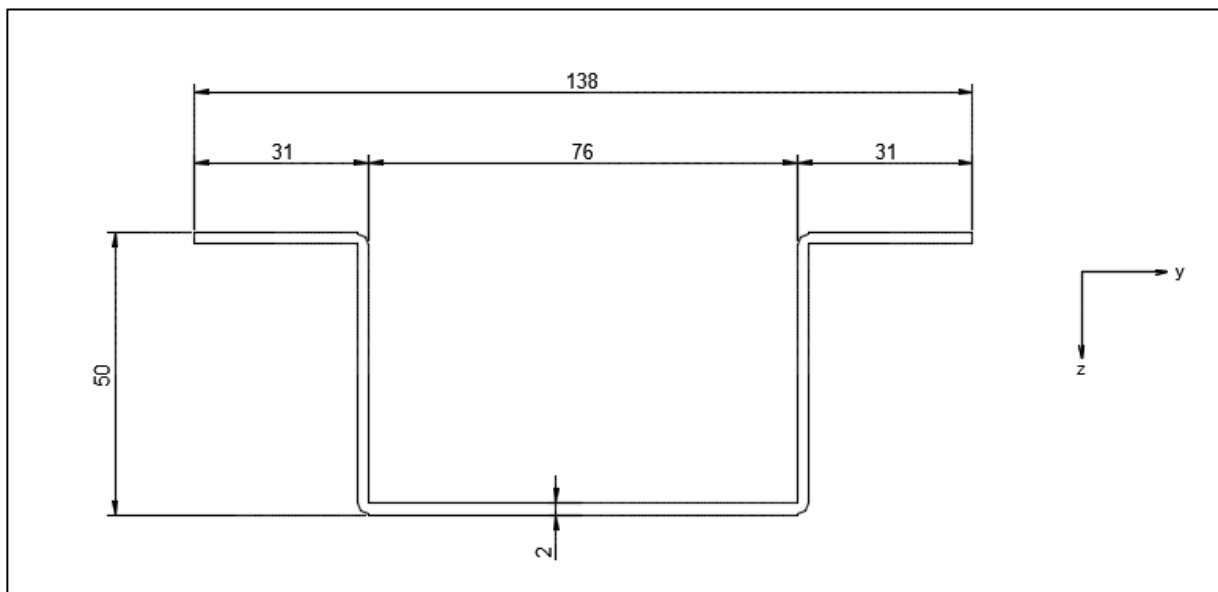


Figure 9 : Dimensions du OMEGA type D226H50.55 ou 75 ou 100.

Aire de la section $A = 4,68 \text{ cm}^2$

Moment d'inertie $I_y = 19,45 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie $I_z = 73,01 \text{ cm}^4$

1.6 OMEGA INTERMEDIAIRE TYPE D146H30.55 OU 75 OU 100 – PROFONDEUR 30MM

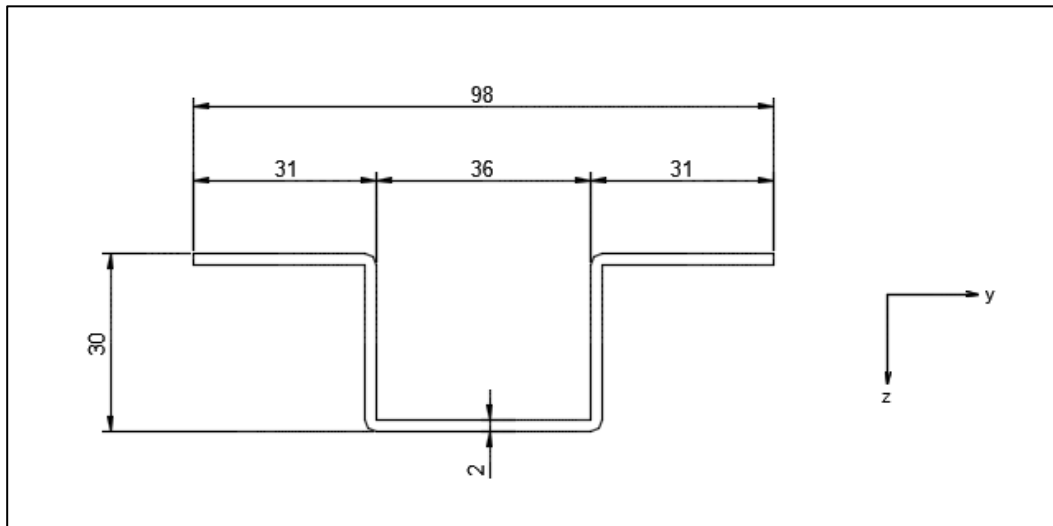


Figure 10 : Dimensions du OMEGA type D146H30.55 ou 75 ou 100.

Aire de la section $A = 3,08 \text{ cm}^2$

Moment d'inertie $I_y = 4,47 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie $I_z = 19,73 \text{ cm}^4$

1.7 OMEGA INTERMEDIAIRE TYPE D200H50.55 OU 75 OU 100 – PROFONDEUR 50MM

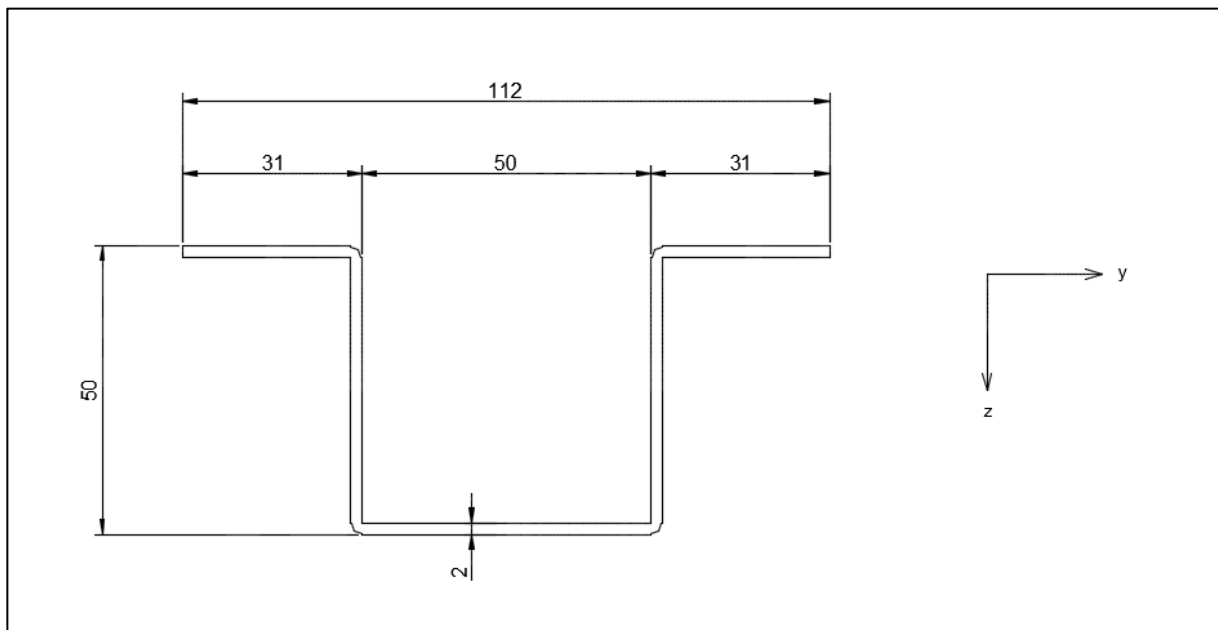


Figure 11 : Dimensions du OMEGA type D200H50.55 ou 75 ou 100.

Aire de la section $A = 4,13 \text{ cm}^2$

Moment d'inertie $I_y = 16,37 \text{ cm}^4$

Moment d'inertie $I_z = 36,17 \text{ cm}^4$

2. PRINCIPE D'UTILISATION DES ABAQUES

Le principe de dimensionnement de ces ventelles métalliques se réalise en trois étapes :

- Détermination de la charge de vent à l'EUROCODE 1,
- Détermination de l'entraxe maximal en millimètre de l'ossature secondaire support des ventelles métalliques,
- Détermination de l'entraxe maximal en millimètre des fixations de l'ossature secondaire sur le support de base (béton ou ossature métallique).

Les limites dimensionnelles indiquées dans les abaques ont été établies suivant les vérifications à l'EUROCODE 3 – Calcul des structures en acier. La flèche admissible a été prise à L/300.

Note : La détermination de la charge de vent est propre à chaque projet et doit être définie par tous les utilisateurs de ce catalogue en fonction des caractéristiques et des demandes propres au projet en question.

3. DETERMINATION DE LA CHARGE DE VENT A L'EUROCODE 1

3.1 REGION DE VENT

La région de vent à considérer est prise à partir de la carte ci-dessous selon la localisation du projet :

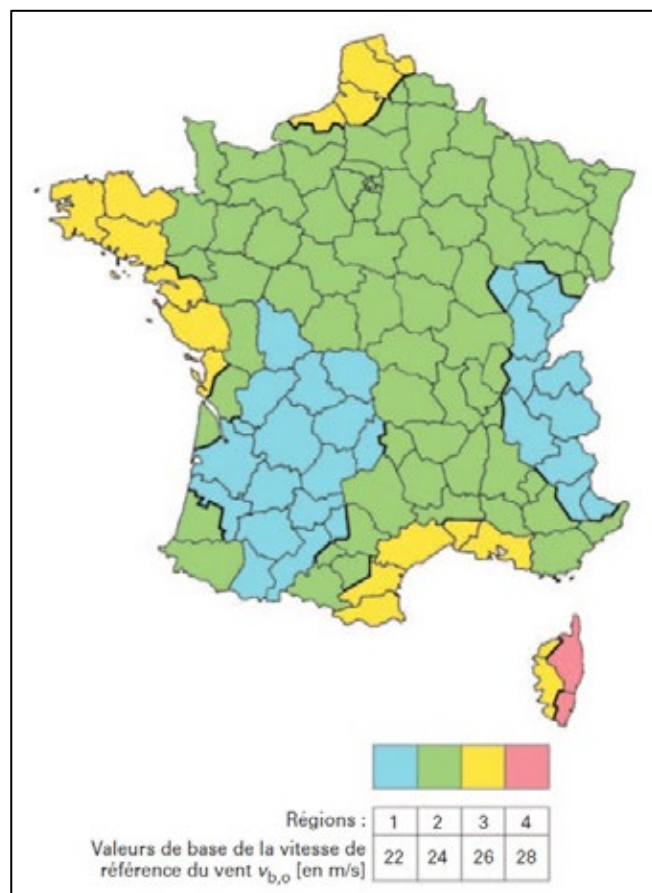


Figure 12 : Carte de zonage suivant l'EUROCODE 1 (mars 2008).

3.2 CATEGORIE DE TERRAIN

Les catégories de terrain à considérer correspondent aux cas suivants :

- 0 : Mer ou zone côtière exposée aux vents de mer ; lacs et plans d'eau parcourus par le vent sur une distance d'au moins 5 km,



- II : Rase campagne avec ou non quelques obstacles isolés (arbres, bâtiments, etc.) séparés les uns des autres de plus de 40 fois leur hauteur,



- IIIa : Campagnes avec des haies, vignobles, bocage, habitat dispersé,



- IIIb : Zones urbanisées ou industrielles, bocages denses, vergers,



- IV : Zones urbaines dont au moins 15% de la surface sont recouverts de bâtiment dont la hauteur moyenne est supérieure à 15 m, forêts.



Note : Concernant le littoral du bassin méditerranéen, les vents forts viennent de l'intérieur des terres (région 3 et 4 (hors Corse)), les façades sont alors considérées comme en catégorie de terrain II, et non 0.

De plus, le choix de la catégorie de terrain à appliquer est à réaliser en prenant en compte la rugosité la plus faible sur une distance égale au rayon R autour du bâtiment définie dans le tableau ci-après :

Hauteur H du bâtiment	H ≤ 9m	9 < H ≤ 18m	18 < H ≤ 28m	28 < H ≤ 50m	50 < H ≤ 100m
Rayon R en m	320	750	1250	2500	5800

3.3 PRESSION DE VENT DE REFERENCE W50

On peut alors déterminer la pression de vent de référence W50 en Pascal en fonction de la région de vent, la catégorie de terrain ainsi que la hauteur du bâtiment. Ces pressions de vent sont établies avec les hypothèses simplificatrices suivantes :

- W50 (période de retour = 50 ans),
- Coefficient d'orographie $C_0(z) = 1$ (sans dénivellation ni obstacle),
- $C_{season} = 1$ (méconnaissance de la période de réalisation),
- Coefficient de direction $C_{dir} = 1$.

			Valeurs de pression de vent W50				
Région	vb,0 (m/s)	Catégorie de terrain	Inf. à 9m	9 à 18m	18 à 28m	28 à 50m	50 à 100m
1	22,0	IV	383	417	505	630	793
		IIIb	399	532	623	753	920
		IIIa	524	660	753	883	1050
		II	676	810	900	1026	1185
		0	842	964	1046	1158	1298
2	24,0	IV	456	497	601	750	944
		IIIb	475	633	742	896	1095
		IIIa	624	786	897	1051	1250
		II	804	963	1071	1221	1410
		0	1002 (*)	1148 (*)	1245 (*)	1378 (*)	1545 (*)
3	26,0	IV	535	583	705	880	1108
		IIIb	558	743	871	1051	1285
		IIIa	732	922	1052	1234	1467
		II	944	1131	1257	1433	1655
		0	1177 (*)	1347 (*)	1461 (*)	1617 (*)	1813 (*)
4	28,0	IV	620	676	818	1020	1285
		IIIb	647	861	1010	1219	1491
		IIIa	849	1070	1220	1431	1701
		II	1095	1311	1458	1661	1919
		0	1364	1562	1694	1875	2102

(*) : Bassin méditerranéen (hors Corse), la catégorie de terrain 0 n'existe pas et est remplacée par la catégorie de terrain II.

3.4 PRESSION DE VENT A CONSIDERER POUR L'UTILISATION DES ABAQUES

Puis, on peut déterminer la pression de vent à considérer pour l'utilisation des abaques. Ces pressions de vent du tableau ci-dessous sont établies avec les hypothèses simplificatrices suivantes :

- $C_{pe} = -1,3$,
- $C_{pi} = +0,2$ (valeur par défaut),
- $CsCd = 1$.

Région	vb,0 (m/s)	Catégorie de terrain	Valeurs de pression de vent pour utilisation des abaques				
			Inf. à 9m	9 à 18m	18 à 28m	28 à 50m	50 à 100m
1	22,0	IV	575	626	758	945	1190
		IIIb	599	798	935	1130	1380
		IIIa	786	990	1130	1325	1575
		II	1014	1215	1350	1539	1778
		0	1263	1446	1569	1737	1947
2	24,0	IV	684	746	902	1125	1416
		IIIb	713	950	1113	1344	1643
		IIIa	936	1179	1346	1577	1875
		II	1206	1445	1607	1832	2115
		0	1504(*)	1721 (*)	1867 (*)	2066 (*)	2317 (*)
3	26,0	IV	803	875	1058	1320	1662
		IIIb	837	1115	1307	1577	1928
		IIIa	1098	1383	1578	1851	2201
		II	1416	1697	1886	2150	2483
		0	1765 (*)	2020 (*)	2191 (*)	2425 (*)	2719 (*)
4	28,0	IV	930	1014	1227	1530	1928
		IIIb	971	1292	1515	1829	2237
		IIIa	1274	1605	1830	2147	2552
		II	1643	1967	2187	2492	2879
		0	2046	2343	2541	2813	3153

(*) : Bassin méditerranéen (hors Corse), la catégorie de terrain 0 n'existe pas et est remplacée par la catégorie de terrain II.

4. DETERMINATION DE L'ENTRAXE MAXIMAL DE L'OSSATURE SECONDAIRE

Tout d'abord, il est nécessaire de déterminer l'entraxe maximal E de l'ossature secondaire type OMEGA support de ventelles métalliques en fonction de la configuration : ventelles sur 2, 3 ou 4 appuis.

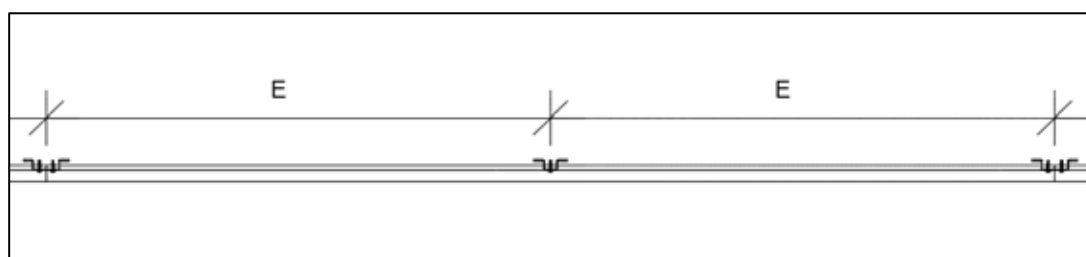


Figure 13 : Coupe horizontale du système de ventelles avec ossature secondaire type OMEGA.

Valeurs d'entraxe maximal des ossatures secondaires (E)

Pression (Pa)	Ventelles type D134.55		
	Nombre d'appuis supports de ventelles		
	2 appuis	3 appuis	4 appuis
300	2450	1900	1250
400	2150	1900	1250
500	1950	1900	1250
600	1850	1900	1250
700	1750	1900	1250
800	1650	1900	1250
900	1550	1900	1250
1000	1500	1900	1250
1100	1450	1900	1250
1200	1400	1900	1250
1300	1350	1850	1250
1400	1350	1800	1250
1500	1300	1750	1250
1600	1300	1700	1250
1700	1250	1700	1250
1800	1200	1650	1250
1900	1200	1600	1250
2000	1200	1600	1250
2100	1150	1550	1250
2200	1150	1550	1250
2300	1100	1500	1250
2400	1100	1500	1250
2500	1100	1450	1250
2600	1050	1450	1250
2700	1050	1450	1250
2800	1050	1400	1250
2900	1050	1400	1250
3000	1000	1400	1250
3100	1000	1350	1250
3200	1000	1350	1250

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe de l'ossature secondaire ne devra pas être excéder 1200mm si les ventelles métalliques de type D134.55 sont dans une configuration sur deux appuis, 1600mm si elles sont sur 3 appuis ou 1250mm si elles sont sur 4 appuis.

Valeurs d'entraxe maximal des ossatures secondaires (E)

Pression (Pa)	Ventelles type D153.75		
	Nombre d'appuis supports de ventelles		
	2 appuis	3 appuis	4 appuis
300	2450	1900	1250
400	2150	1900	1250
500	1950	1900	1250
600	1800	1900	1250
700	1700	1900	1250
800	1600	1900	1250
900	1550	1900	1250
1000	1500	1900	1250
1100	1450	1900	1250
1200	1400	1900	1250
1300	1350	1800	1250
1400	1300	1750	1250
1500	1300	1750	1250
1600	1250	1700	1250
1700	1250	1650	1250
1800	1200	1600	1250
1900	1200	1600	1250
2000	1150	1550	1250
2100	1150	1550	1250
2200	1100	1500	1250
2300	1100	1500	1250
2400	1100	1450	1250
2500	1050	1450	1250
2600	1050	1400	1250
2700	1050	1400	1250
2800	1050	1400	1250
2900	1000	1350	1250
3000	1000	1350	1250
3100	1000	1350	1250
3200	1000	1300	1250

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe de l'ossature secondaire ne devra pas être excéder 1150mm si les ventelles métalliques de type D153.75 sont dans une configuration sur deux appuis, 1550mm si elles sont sur 3 appuis ou 1250mm si elles sont sur 4 appuis.

Valeurs d'entraxe maximal des ossatures secondaires (E)

Pression (Pa)	Ventelles type D203.100		
	Nombre d'appuis supports de ventelles		
	2 appuis	3 appuis	4 appuis
300	2800	1900	1250
400	2450	1900	1250
500	2250	1900	1250
600	2100	1900	1250
700	1950	1900	1250
800	1850	1900	1250
900	1800	1900	1250
1000	1700	1900	1250
1100	1650	1900	1250
1200	1600	1900	1250
1300	1550	1900	1250
1400	1500	1900	1250
1500	1500	1900	1250
1600	1450	1900	1250
1700	1400	1900	1250
1800	1400	1850	1250
1900	1350	1850	1250
2000	1350	1800	1250
2100	1300	1750	1250
2200	1300	1750	1250
2300	1250	1700	1250
2400	1250	1700	1250
2500	1250	1650	1250
2600	1200	1650	1250
2700	1200	1600	1250
2800	1200	1600	1250
2900	1150	1600	1250
3000	1150	1550	1250
3100	1150	1550	1250
3200	1150	1500	1250

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe de l'ossature secondaire ne devra pas être excéder 1350mm si les ventelles métalliques de type D203.100 sont dans une configuration sur deux appuis, 1800mm si elles sont sur 3 appuis ou 1250mm si elles sont sur 4 appuis.

5. DETERMINATION DE L'ENTRAXE MAXIMAL DES FIXATIONS DE L'OSSATURE SECONDAIRE

Puis, il est nécessaire de déterminer l'entraxe maximal F des fixations de l'ossature secondaire type OMEGA support des ventelles métalliques. Pour cela, il est nécessaire de connaître la configuration (2, 3 ou 4 appuis) qui a été choisie précédemment dans la partie précédente.

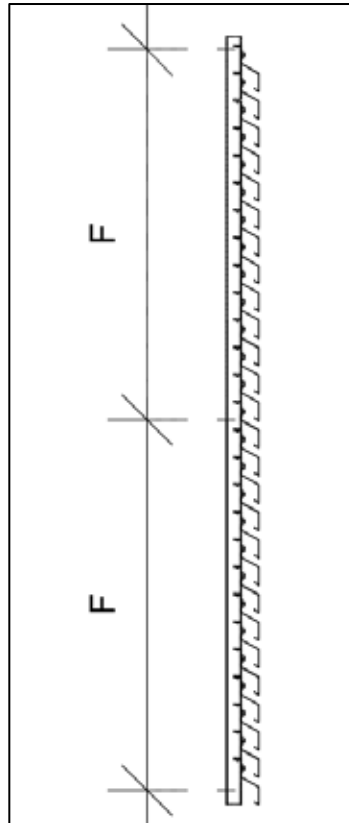


Figure 14 : Coupe verticale du système de ventelles avec ossature secondaire type OMEGA.

Valeurs (F) d'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire sur le support.

Pression (Pa)	Ventelles type D134.55 sur 2 appuis	
	OMEGA type	
	D187H30.55	D226H50.55
300	1550	2300
400	1450	2150
500	1400	2050
600	1350	2000
700	1300	1950
800	1250	1900
900	1250	1850
1000	1200	1800
1100	1200	1750
1200	1150	1700
1300	1150	1700
1400	1100	1650
1500	1100	1650
1600	1100	1600
1700	1050	1600
1800	1050	1550
1900	1050	1550
2000	1050	1550
2100	1000	1500
2200	1000	1500
2300	1000	1500
2400	1000	1450
2500	1000	1450
2600	950	1450
2700	950	1450
2800	950	1400
2900	950	1400
3000	950	1400
3100	950	1400
3200	950	1400

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Si la configuration retenue lors de la première partie correspond au cas de figure des ventelles de type D134.55 sur 2 appuis, alors pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe des fixations de l'ossature secondaire devra être au maximum de 1050mm pour les profilés de jonction de profondeur 30mm (D187H30.55) ou 1550mm pour les profilés de jonction de profondeur 50mm (D226H50.55).

Valeurs (F) d'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire sur le support.

Ventelles type D134.55 sur 3 appuis				
OMEGA type				
Pression (Pa)	D187H30.55	D226H50.55	D146H30.55	D200H50.55
300	1850	2750	1400	2100
400	1700	2500	1300	1900
500	1550	2300	1200	1800
600	1450	2200	1100	1650
700	1400	2050	1050	1600
800	1350	2000	1000	1500
900	1300	1900	950	1450
1000	1250	1850	950	1400
1100	1200	1750	900	1350
1200	1150	1700	900	1300
1300	1150	1700	850	1300
1400	1100	1650	850	1250
1500	1100	1650	850	1250
1600	1100	1600	800	1250
1700	1050	1600	800	1200
1800	1050	1550	800	1200
1900	1050	1550	800	1200
2000	1050	1550	800	1150
2100	1000	1500	750	1150
2200	1000	1500	750	1150
2300	1000	1500	750	1150
2400	1000	1450	750	1100
2500	1000	1450	750	1100
2600	950	1450	750	1100
2700	950	1450	700	1100
2800	950	1400	700	1100
2900	950	1400	700	1050
3000	950	1400	700	1050
3100	950	1400	700	1050
3200	950	1400	700	1050

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Si la configuration retenue lors de la première partie correspond au cas de figure des ventelles de type D134.55 sur 3 appuis, alors pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe des fixations de l'ossature secondaire devra être au maximum de 1050mm pour les profilés de jonction de profondeur 30mm (D187H30.55), 1550mm pour les profilés de jonction de profondeur 50mm (D226H50.55), 800mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 30mm (D146H30.55) ou 1150mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 50mm (D200H50.55).

Valeurs (F) d'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire sur le support.

Ventelles type D134.55 sur 4 appuis				
Ossature secondaire type OMEGA				
Pression (Pa)	D187H30.55	D226H50.55	D146H30.55	D200H50.55
300	2100	3100	1700	2550
400	1900	2800	1550	2300
500	1750	2600	1400	2150
600	1650	2450	1350	2000
700	1550	2300	1250	1900
800	1500	2200	1200	1800
900	1450	2150	1150	1750
1000	1400	2050	1100	1700
1100	1350	2000	1100	1650
1200	1300	1950	1050	1600
1300	1250	1900	1000	1550
1400	1250	1850	1000	1500
1500	1200	1800	1000	1450
1600	1200	1750	950	1450
1700	1150	1700	950	1400
1800	2100	1700	900	1400
1900	1100	1650	900	1350
2000	1100	1600	900	1350
2100	1100	1600	850	1300
2200	1050	1550	850	1300
2300	1050	1550	850	1250
2400	1050	1550	850	1250
2500	1000	1500	800	1250
2600	1000	1500	800	1200
2700	1000	1450	800	1200
2800	950	1450	800	1200
2900	950	1450	800	1150
3000	950	1400	750	1150
3100	950	1400	750	1150
3200	950	1400	750	1150

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Si la configuration retenue lors de la première partie correspond au cas de figure des ventelles de type D134.55 sur 4 appuis, alors pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe des fixations de l'ossature secondaire devra être au maximum de 1100mm pour les profilés de jonction de profondeur 30mm (D187H30.55), 1600mm pour les profilés de jonction de profondeur 50mm (D226H50.55), 900mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 30mm (D146H30.55) ou 1350mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 50mm (D200H50.55).

Valeurs (F) d'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire sur le support.

Pression (Pa)	Ventelles type D153.75 sur 2 appuis	
	OMEGA type	
	D187H30.75	D226H50.75
300	1500	2250
400	1450	2150
500	1400	2050
600	1350	1950
700	1300	1900
800	1250	1850
900	1200	1800
1000	1200	1750
1100	1150	1750
1200	1150	1700
1300	1100	1650
1400	1100	1650
1500	1100	1600
1600	1100	1600
1700	1050	1600
1800	1050	1550
1900	1050	1550
2000	1000	1500
2100	1000	1500
2200	1000	1500
2300	1000	1500
2400	1000	1450
2500	950	1450
2600	950	1450
2700	950	1400
2800	950	1400
2900	950	1400
3000	950	1400
3100	950	1400
3200	900	1350

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Si la configuration retenue lors de la première partie correspond au cas de figure des ventelles de type D153.75 sur 2 appuis, alors pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe des fixations de l'ossature secondaire devra être au maximum de 1000mm pour les profilés de jonction de profondeur 30mm (D187H30.75) ou 1500mm pour les profilés de jonction de profondeur 50mm (D226H50.75).

Valeurs (F) d'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire sur le support.

Ventelles type D153.75 sur 3 appuis				
OMEGA type				
Pression (Pa)	D187H30.75	D226H50.75	D146H30.75	D200H50.75
300	1850	2700	1400	2100
400	1650	2450	1250	1900
500	1550	2300	1150	1750
600	1450	2150	1100	1650
700	1400	2050	1050	1550
800	1300	1950	1000	1500
900	1250	1850	950	1450
1000	1200	1800	900	1400
1100	1200	1750	900	1350
1200	1150	1700	850	1300
1300	1100	1650	850	1300
1400	1100	1650	850	1250
1500	1100	1600	800	1250
1600	1050	1600	800	1200
1700	1050	1600	800	1200
1800	1050	1550	800	1200
1900	1050	1550	800	1150
2000	1000	1500	750	1150
2100	1000	1500	750	1150
2200	1000	1500	750	1150
2300	1000	1450	750	1100
2400	1000	1450	750	1100
2500	950	1450	750	1100
2600	950	1450	700	1100
2700	950	1400	700	1100
2800	950	1400	700	1050
2900	950	1400	700	1050
3000	950	1400	700	1050
3100	900	1400	700	1050
3200	900	1350	700	1000

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Si la configuration retenue lors de la première partie correspond au cas de figure des ventelles de type D153.75 sur 3 appuis, alors pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe des fixations de l'ossature secondaire devra être au maximum de 1000mm pour les profilés de jonction de profondeur 30mm (D187H30.75), 1500mm pour les profilés de jonction de profondeur 50mm (D226H50.75), 750mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 30mm (D146H30.75) ou 1150mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 50mm (D200H50.75).

Valeurs (F) d'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire sur le support.

Ventelles type D153.75 sur 4 appuis				
OMEGA type				
Pression (Pa)	D187H30.75	D226H50.75	D146H30.75	D200H50.75
300	2050	3050	1650	2500
400	1850	2750	1500	2250
500	1750	2550	1400	2100
600	1650	2400	1300	1950
700	1550	2300	1250	1850
800	1500	2200	1200	1800
900	1400	2100	1150	1700
1000	1350	2000	1100	1650
1100	1300	1950	1050	1600
1200	1300	1900	1050	1550
1300	1250	1850	1000	1500
1400	1200	1800	1000	1500
1500	1200	1750	950	1450
1600	1150	1750	950	1400
1700	1150	1700	900	1400
1800	1100	1650	900	1350
1900	1100	1650	900	1350
2000	1100	1600	850	1300
2100	1050	1600	850	1300
2200	1050	1550	850	1250
2300	1050	1550	850	1250
2400	1000	1500	800	1250
2500	1000	1500	800	1200
2600	1000	1450	800	1200
2700	950	1450	800	1200
2800	950	1450	750	1150
2900	950	1400	750	1150
3000	950	1400	750	1150
3100	900	1400	750	1100
3200	900	1350	750	1100

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Si la configuration retenue lors de la première partie correspond au cas de figure des ventelles de type D153.75 sur 4 appuis, alors pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe des fixations de l'ossature secondaire devra être au maximum de 1100mm pour les profilés de jonction de profondeur 30mm (D187H30.75), 1600mm pour les profilés de jonction de profondeur 50mm (D226H50.75), 850mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 30mm (D146H30.75) ou 1300mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 50mm (D200H50.75).

Valeurs (F) d'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire sur le support.

Ventelles type D203.100 sur 2 appuis		
OMEGA type		
Pression (Pa)	D187H30.100	D226H50.100
300	1500	2200
400	1400	2100
500	1350	2000
600	1300	1950
700	1250	1850
800	1250	1800
900	1200	1800
1000	1150	1750
1100	1150	1700
1200	1100	1650
1300	1100	1650
1400	1100	1600
1500	1050	1600
1600	1050	1550
1700	1050	1550
1800	1000	1500
1900	1000	1500
2000	1000	1500
2100	1000	1500
2200	1000	1450
2300	950	1450
2400	950	1450
2500	950	1400
2600	950	1400
2700	950	1400
2800	950	1400
2900	900	1350
3000	900	1350
3100	900	1350
3200	900	1350

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Si la configuration retenue lors de la première partie correspond au cas de figure des ventelles de type D203.100 sur 2 appuis, alors pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe des fixations de l'ossature secondaire devra être au maximum de 1000mm pour les profilés de jonction de profondeur 30mm (D187H30.100) ou 1500mm pour les profilés de jonction de profondeur 50mm (D226H50.100).

Valeurs (F) d'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire sur le support.

Pression (Pa)	Ventelles type D203.100 sur 3 appuis			
	OMEGA type			
	D187H30.100	D226H50.100	D146H30.100	D200H50.100
300	1900	2800	1450	2150
400	1700	2550	1300	1950
500	1600	2350	1200	1800
600	1500	2200	1100	1700
700	1400	2100	1050	1600
800	1350	2000	1000	1550
900	1300	1900	1000	1450
1000	1250	1850	950	1400
1100	1200	1800	900	1400
1200	1200	1750	900	1350
1300	1150	1700	850	1300
1400	1100	1650	850	1250
1500	1100	1600	800	1250
1600	1050	1600	800	1200
1700	1050	1550	800	1200
1800	1000	1500	750	1150
1900	1000	1500	750	1150
2000	1000	1500	750	1150
2100	1000	1450	750	1100
2200	1000	1450	750	1100
2300	950	1450	750	1100
2400	950	1450	700	1100
2500	950	1400	700	1100
2600	950	1400	700	1050
2700	950	1400	700	1050
2800	950	1400	700	1050
2900	900	1350	700	1000
3000	900	1350	700	1000
3100	900	1350	700	1000
3200	900	1350	700	1000

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Si la configuration retenue lors de la première partie correspond au cas de figure des ventelles de type D203.100 sur 3 appuis, alors pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe des fixations de l'ossature secondaire devra être au maximum de 1000mm pour les profilés de jonction de profondeur 30mm (D187H30.100), 1500mm pour les profilés de jonction de profondeur 50mm (D226H50.100), 750mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 30mm (D146H30.100) ou 1150mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 50mm (D200H50.100).

Valeurs (F) d'entraxe maximal des fixations de l'ossature secondaire sur le support.

Ventelles type D203.100 sur 4 appuis				
OMEGA type				
Pression (Pa)	D187H30.100	D226H50.100	D146H30.100	D200H50.100
300	2100	3150	1700	2550
400	1900	2850	1550	2300
500	1800	2650	1450	2150
600	1650	2450	1350	2000
700	1600	2350	1300	1900
800	1500	2250	1200	1850
900	1450	2150	1200	1750
1000	1400	2100	1150	1700
1100	1350	2000	1100	1650
1200	1300	1950	1050	1600
1300	1300	1900	1050	1550
1400	1250	1850	1000	1500
1500	1200	1800	1000	1500
1600	1200	1800	950	1450
1700	1150	1750	950	1400
1800	1150	1700	950	1400
1900	1150	1700	900	1350
2000	1100	1650	900	1350
2100	1100	1600	900	1300
2200	1050	1600	850	1300
2300	1050	1550	850	1300
2400	1050	1550	850	1250
2500	1000	1500	850	1250
2600	1000	1500	800	1250
2700	1000	1500	800	1200
2800	1000	1450	800	1200
2900	1000	1450	800	1200
3000	950	1450	800	1150
3100	950	1400	750	1150
3200	950	1400	750	1150

Exemple de lecture du tableau ci-dessus :

Si la configuration retenue lors de la première partie correspond au cas de figure des ventelles type D203.100 sur 4 appuis, alors pour une pression de vent de 2000Pa, l'entraxe des fixations de l'ossature secondaire devra être au maximum de 1100mm pour les profilés de jonction de profondeur 30mm (D187H30.100), 1650mm pour les profilés de jonction de profondeur 50mm (D226H50.100), 900mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 30mm (D146H30.100) ou 1350mm pour les profilés intermédiaires de profondeur 50mm (D200H50.100).

PHOTOS CHANTIERS





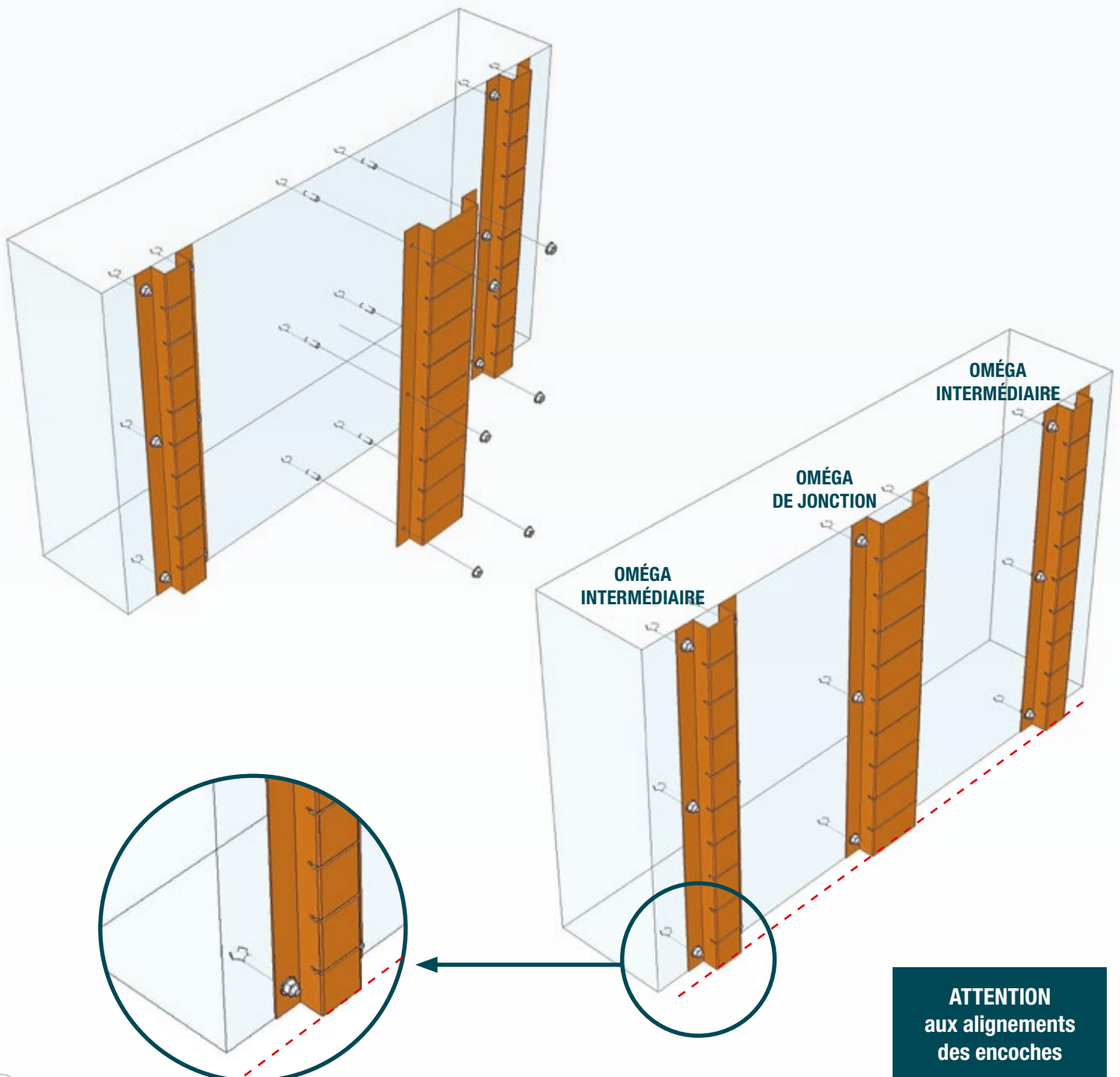
LAUDE

Spécialiste de l'enveloppe du bâtiment
PLIAGE-FAÇADE-NÉGOCE

NOTICE DE POSE

VENTELLE TROPIQUE ACIER

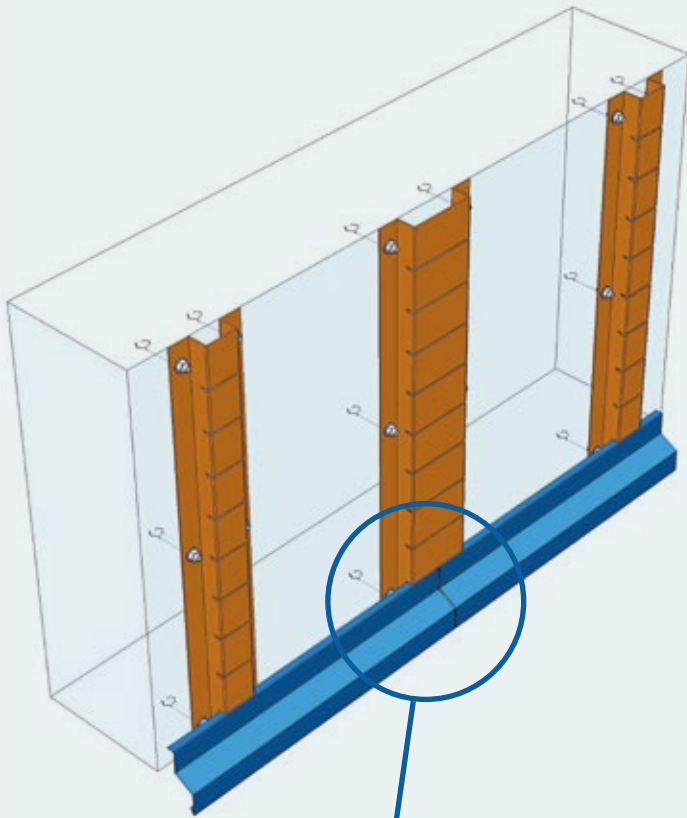
1 POSE DES OMEGAS



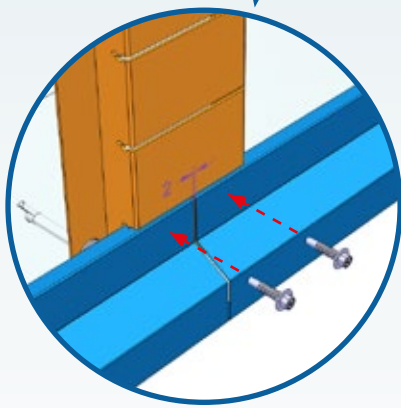
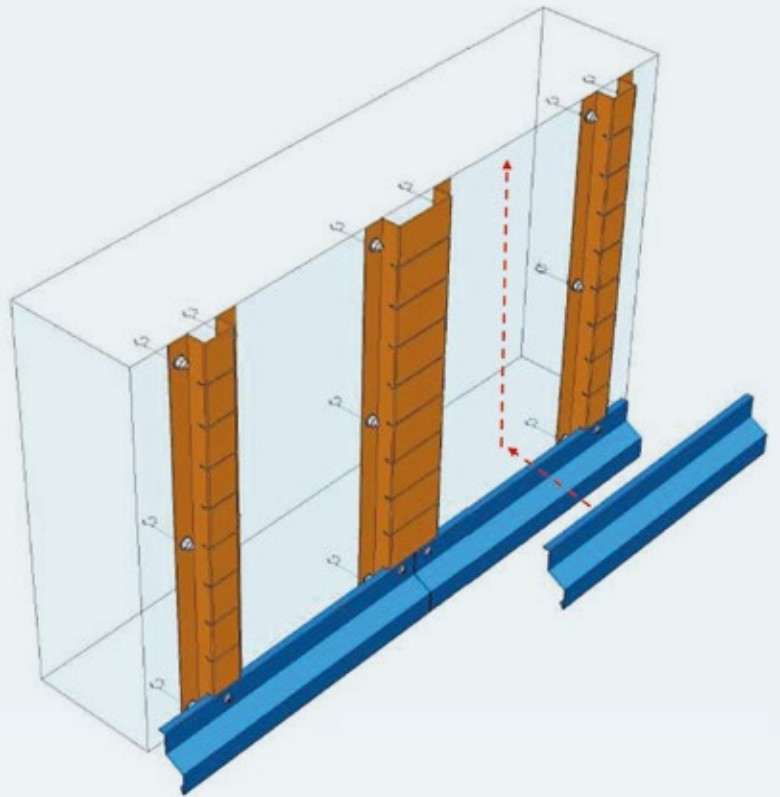
ATTENTION
aux alignements
des encoches

2

POSE DES VENTELLES SUIVANT LES ENCOCHES

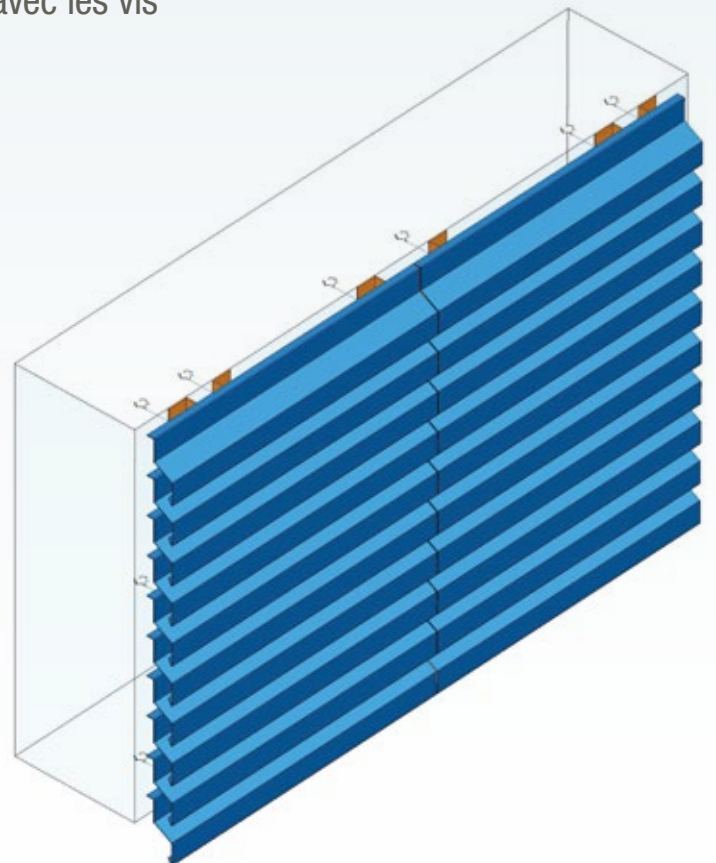
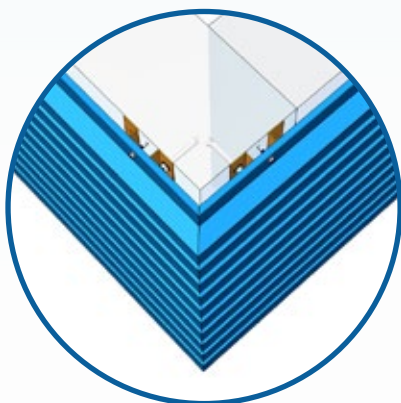


Pose du bas vers le haut



1- Insérer les ventelles dans les encoches 2- Condamner les ventelles avec les vis

Jeu de dilatation 2 mm



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

TOUTE COMMANDE DE MARCHANDISES ET/OU DE MATÉRIELS (CI-APRÈS : LES « PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES ») COMPORTE, DE PLEIN DROIT, L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE PAR L'ACHETEUR (FRANÇAIS OU ÉTRANGER) DE TOUTES LES CONDITIONS FIGURANT AU PRÉSENT DOCUMENT ET SA RENONCIATION A TOUTE STIPULATION DE SES PROPRES CONDITIONS GÉNÉRALES, LE TOUT SAUF CONVENTIONS SPÉCIALES ET ÉCRITES FORMELLEMENT ACCEPTÉES PAR NOTRE SOCIÉTÉ. Le fait que notre société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. PROJETS, ÉTUDES ET DOCUMENTS

Les projets, études et documents de toute nature remis ou envoyés par notre société restent toujours notre entière propriété. Ils doivent nous être rendus sur demande. Une participation aux frais d'études et déplacements pourra être facturée. Nous conservons intégralement la propriété intellectuelle attachée à nos projets, études et documents. La communication de ces projets, études et documents n'entraîne donc aucun transfert sous quelque forme que ce soit des droits de propriété intellectuelle y attachés. Ces projets, études et documents ne peuvent être communiqués à quiconque ni être utilisés sous quelque forme que ce soit par leur destinataire sans autorisation expresse de notre part.

3. ACCEPTATION DES COMMANDES

Les commandes passées par l'acheteur ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été confirmées et acceptées par notre société. Toute commande devenue ferme exclut toute possibilité de retour, de reprise ou d'échange des Produits objets de la commande, sauf notre accord écrit préalable.

4. PRÉSENTATION ET CONCEPTION DES PRODUITS

L'acheteur, en sa qualité de professionnel averti, s'assure lors de sa commande que les Produits sont adaptés à l'usage auquel il les réserve ou à faire part par écrit à notre société de toute interrogation qu'il pourrait avoir à ce sujet de façon à permettre à celle-ci de suggérer une adaptation de la commande initialement envisagée.

Le choix des Produits (de ses caractéristiques, de sa qualité, et de ses quantités) incombe exclusivement à l'acheteur, notre société n'étant pas en mesure d'apprécier ou de juger de l'opportunité du choix de l'acheteur.

L'acheteur, une fois la commande de Produits devenue définitive, garantit que l'utilisation de ces Produits s'effectuera conformément aux prescriptions d'utilisation et d'entretien et aux règles de l'art.

5. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison mentionnés ou prévus, notamment lors de la commande, ont toujours un caractère purement indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser les Produits, d'appliquer des pénalités ou de réclamer des dommages et intérêts.

6. CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE

Est constitutif de la force majeure ou d'un cas fortuit au sens des présentes conditions générales de vente, tout événement, prévisible ou non, hors du contrôle de notre société dans l'exercice d'une gestion normale et de nature à faire obstacle à l'exécution de ses obligations tel que, notamment: catastrophes naturelles, inondations, incendies, grèves totales ou partielles, lock-out, interruption ou retard dans les transports, défaillance d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, bris de machine et tout accident majeur dans les installations. Dans de telles circonstances, notre société préviendra le client par écrit dans les meilleurs délais de la survenance de l'évènement. Le contrat liant notre société et l'acheteur sera alors suspendu de plein droit sans indemnité à compter de la survenance de l'évènement. Si l'évènement venait à durer plus de 30 jours à compter de sa date de survenance, la commande pourra être résiliée par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties prétende à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec AR dénonçant ladite commande. Néanmoins les quantités prêtes à livrer ou déjà commandées au moment de l'évènement devront être acceptées par l'acheteur.

7. LIVRAISON – TRANSPORT

La livraison s'effectue par la remise directe des Produits à l'acheteur qui s'engage à réceptionner les produits aux lieux et dates convenues. En cas d'absence de sa part, les éventuels frais supplémentaires seront facturés à l'acheteur.

Nonobstant la clause de réserve de propriété stipulée à l'article 11 des présentes conditions générales de vente, le transfert des risques et le transfert de la garde juridique des Produits s'opèrent à leur livraison. Il en résulte notamment que les Produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quel que soit le mode de transport ou les modalités du règlement du prix du transport. En cas d'avarie, de pertes ou de manquants, il lui incombe d'exercer tous recours et d'effectuer toutes réserves contre le transporteur dans les délais et selon les modalités prévus à l'article L 133-3 du Code de commerce.

8. PRIX DE VENTE – FACTURES

Les Produits sont fournis au prix en vigueur au jour où la commande est devenue définitive, en tenant compte de la TVA applicable à cette date. Tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des Produits. Nos prix sont établis en fonction des conditions économiques (tel que notamment le coût des matières premières) existant le jour où la commande est définitive et sont donc susceptibles de révision compte tenu de la variation de ces conditions en cours d'exécution de la commande. Il en est de même pour les marchandises et matériels d'importation en cas de modification de la parité des cours des monnaies étrangères, du taux des droits de douane et taxes diverses. Nous nous réservons donc la faculté de modifier nos tarifs en fonction de ce qui précède. Toute réclamation concernant nos factures ne pourra être admise que si elle nous est adressée dans un délai de huit jours après réception.

9. MODALITÉS DE PAIEMENT ET DÉCHÉANCE DU TERME

1. Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables à notre siège social de Fenouillet, nettes et sans escompte dans les délais prévus par l'article L 441-6 du Code de commerce (loi LME). En cas de paiement anticipé, les conditions d'escompte sont définies sur la facture.

En aucun cas, les réclamations éventuelles en matière de prix, de quantité ou de qualité ne peuvent dispenser l'acheteur de régler à l'échéance la part de nos factures excédant le montant de la réclamation, sauf à mettre en oeuvre automatiquement le régime des pénalités ci-après.

De convention expresse, et sans préjudice de tous nos autres droits et actions et notamment ceux définis aux § 10 et 11 ci-après, toute somme non réglée à l'échéance fixée fera l'objet de pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal auxquelles s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Ces pénalités et indemnité sont exigibles de plein droit et seront portées d'office au débit du compte de l'acheteur. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, il peut être demandé une indemnisation complémentaire, sur justification. En outre les commandes en-cours seront de plein droit suspendues ou annulées si bon semble à notre société, sans préjudice de tous autres recours.

2. En cas de règlement par traites échelonnées, le non paiement d'une seule échéance rendra, de plein droit, le solde exigible.

3. Le refus d'acceptation de nos effets de commerce ou le défaut de paiement d'un effet échu ou d'un chèque à son encaissement rend l'intégralité de notre créance immédiatement exigible sans mise en demeure préalable.

4. En aucun cas l'acceptation par notre société d'une chaîne d'effets ne vaudra novation. En conséquence, l'exigibilité de toutes sommes dues sera immédiate.

5. Dès lors que notre société a des raisons de craindre l'insolvabilité de l'acquéreur, elle peut à tout moment exiger les garanties financières jugées nécessaires ou modifier les conditions de règlement. En cas de refus, notre société pourra annuler la commande, ou résilier la partie restant à exécuter.

6. Tous les frais relatifs aux virements bancaires internationaux sont à la charge de l'acheteur.

7. En cas de relations commerciales régulières, il est reconnu que celles-ci constituent un ensemble contractuel unique entre notre société et l'acheteur, les créances en résultant étant connexes entre elles.

10. RÉSOLUTION

La vente sera résolue de plein droit, si bon semble à notre société, sans mise en demeure ni sommation et sans préjudice de nos droits à tous dommages et intérêts : - Si l'acheteur renonce à sa commande ou s'il n'en prend pas livraison dans le délai prévu ; - En cas de non paiement de toute somme à son échéance. Dans ces deux cas, l'acompte versé nous restera acquis à titre d'indemnité.

11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

DE CONVENTION EXPRESSE LES PRODUITS FOURNIS RESTERONT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'AU DERNIER JOUR DE LEUR PARFAIT PAIEMENT, CECI CONFORMÉMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE L.624-16 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE. À CET ÉGARD, NE CONSTITUE PAS DES PAIEMENTS AU SENS DE LA PRÉSENTE DISPOSITION LA REMISE DE TRAITES OU DE TOUT TITRE CRÉANT UNE OBLIGATION DE PAYER.

L'ACQUEREUR S'ENGAGE À MAINTENIR NOS MARCHANDISES CONSTAMMENT IDENTIFIÉES AVANT TOUT USAGE.

TOUTEFOIS, L'ACHETEUR POURRA REVENDRE ET TRANSFORMER LES PRODUITS MAIS SEULEMENT AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- L'ACHETEUR EST AUTORISÉ DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION NORMALE DE SON ÉTABLISSEMENT À REVENDRE LES PRODUITS LIVRES, MAIS IL NE PEUT NI LES DONNER EN GAGE NI EN TRANSFÉRER LA PROPRIÉTÉ À TITRE DE GARANTIE. ILS SONT EN OUTRE INSAISSABLES. EN CAS DE REVENTE, L'ACHETEUR S'ENGAGE SOIT À NOUS RÉGLER IMMÉDIATEMENT LA PARTIE DU PRIX RESTANT DUE, SOIT À NOUS AVERTIR IMMÉDIATEMENT POUR NOUS PERMETTRE D'EXERCER ÉVENTUELLEMENT NOTRE DROIT DE REVENDICATION SUR LE PRIX À L'ÉGARD DU TIERS ACQUÉREUR.

- L'ACHETEUR EST ÉGALEMENT AUTORISÉ DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION NORMALE DE SON ÉTABLISSEMENT À TRANSFORMER LES PRODUITS LIVRÉS, NOTAMMENT PAR VOIE D'INCORPORATION OU D'ADJONCTION À D'AUTRES MATÉRIELS. DANS CE CAS, IL S'ENGAGE SOIT À RÉGLER IMMÉDIATEMENT LA PARTIE DU PRIX RESTANT DUE, SOIT À NOUS CÉDER D'ORES ET DÉJÀ LA PROPRIÉTÉ DE L'OBJET RÉSULTANT DE LA TRANSFORMATION AFIN DE GARANTIR NOS DROITS DE VENDEUR CI-DESSUS PRÉVUS, EN CAS DE SAISIE OU DE TOUTE AUTRE INTERVENTION D'UN TIERS L'ACHETEUR EST TENU DE NOUS EN AVISER IMMÉDIATEMENT.

- L'AUTORISATION DE REVENTE ET DE TRANSFORMATION EST RETIRÉE AUTOMATIQUEMENT ET IMMÉDIATEMENT EN CAS D'ÉTAT DE CESSATION DE PAIEMENT DE L'ACHETEUR OU DE RETARD DE RÉGLEMENT DE CELUI-CI.

- MALGRÉ L'APPLICATION DE LA PRÉSENTE CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ, L'ACHETEUR SUPPORTERA LA CHARGE DES RISQUES DE LA LIVRAISON, NOTAMMENT EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE DESTRUCTION ET MEME EN CAS DE FORCE MAJEUR. EN CONSÉQUENCE, IL SOUSCRIRA UNE ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES NES À COMPTER DE LA LIVRAISON DES PRODUITS.

12. QUALITÉ ET AGREMENT DES PRODUITS

Nos marchandises sont vendues dans le cadre du régime légal de la responsabilité du vendeur.

En tout état de cause, notre société décline toute responsabilité s'agissant des erreurs de conception de l'architecte, d'exécution ou de fabrication de matières premières ou des marchandises livrées, ou quant à l'emploi auquel l'acheteur les destine, à défaut pour ce dernier de nous avoir fait parvenir par écrit, avec la commande, les indications et spécifications nécessaires.

Toute réclamation devra être formulée par l'acquéreur, à peine de déchéance, dans les 3 jours ouvrés suivant la réception.

Notre société ne peut apporter aucune garantie de quelque nature que ce soit (caractéristiques mécaniques, chimiques, physiques, dimensionnelle, etc) pour tous les produits de second choix. Aucune réclamation n'est recevable à ce titre.

13. NON CONFORMITÉ

L'acheteur doit vérifier les produits à la livraison, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des Produits et leur conformité à la commande.

Aucune réclamation n'est prise en compte passé le délai de **3 jours ouvrés** à compter du jour de la livraison. Si l'acheteur entend engager une action judiciaire, il doit impérativement s'engager dans un délai d'un an à compter de la livraison ; passé ce délai, son action sera prescrite.

Les Produits comportant, de façon reconnue par notre société, un défaut de conformité, signalé dans le délai sus indiqué, font l'objet, au choix de notre société, d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit.

Il est convenu d'un commun accord que les tolérances suivantes seront toujours admises :

- dimensions : +/- 0,4% avec un minimum de +/- 2 mm ;
- angles : +/- 5° ;
- des écarts de teinte existent entre 2 fournitures ne provenant pas d'un même lot, matière et/ou d'un même passage à la peinture.

14. ATTRIBUTION DE JURIDICTION – DROIT APPLICABLE

DE CONVENTION EXPRESSE, TOUTES CONTESTATIONS, DE QUELQUE NATURE ET POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DEFENDEURS, SERONT DE LA SEULE COMPÉTENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE AUQUEL II EST FAIT ATTRIBUTION EXCLUSIVE DE JURIDICTION, NONOBTANT TOUTE CLAUSE CONTRAIRE INVOQUÉE PAR L'ACHETEUR.

NOS TRAITES OU ACCEPTATIONS DE RÉGLEMENT, NONOBTANT TOUTES STIPULATIONS DU LIEU EFFECTIF DE PAIEMENT, DE MEME QUE LES EXPÉDITIONS SOUS QUELQUE RÉGIME QUE CE SOIT NE CONSTITUENT NI NOVATION NI DEROGATION À CETTE CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION.

TOUTE QUESTION RELATIVE AUX VENTES EN PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AINSI QU'ÀUX VENTES QU'ELLES REGISSENT SERA RÉGIE PAR LA LOI FRANÇAISE.

EN CAS DE TRADUCTION DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, SEULE LA VERSION FRANÇAISE FERA FOI.

Avril 2014



www.laude.fr

LAUDE façade : 102 route de Paris 31150 Fenouillet | Tél : 05 62 75 92 88 | Fax 05 61 24 80 69 | façade@laude.fr